

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012</p>
--

Le Conseil Municipal d'Haveluy s'est réuni le MERCREDI 25 JANVIER 2012 sous la présidence de son Maire, Bernard ETHUIN.

17 élus sur 23 étaient présents.

3 élus étaient excusés :

- Monsieur COUSIN Edmond, 6ème Adjoint,
- Madame ADRIAENSSENS Patricia qui avait donné pouvoir à Madame PARENT Colette,
- Monsieur HAMLAH Mustapha qui avait donné pouvoir à Monsieur JACQUEMOT Francis.

Enfin, 4 élus étaient absents :

- Monsieur LEBBADER Driss,
- Madame BELQASMI Sohared,
- Madame TACKA née FLEURY Ingrid.

En préambule, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- une motion proposée par le groupe des élus communistes et républicains pour la défense du site et des emplois de SEVELNORD ;
- une motion proposée par le groupe des élus socialistes et républicains contre la suppression des permanences de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à Haveluy ;
- la rédaction de deux courriers adressés :

à Madame la Rectrice d'Académie contre le projet de fermeture d'une classe de l'école du Centre à la rentrée de septembre prochain,

à Monsieur le Président de la République contre les fermetures de postes dans la région Nord Pas de Calais.

Le texte de ces motions et la copie de ces courriers sont joints au présent compte rendu.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il a déjà adressé un courrier à la CPAM pour protester contre le désengagement des organismes de Sécurité Sociale et exiger le maintien d'un service de proximité au plus près des populations.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 25 octobre 2011 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

2 – Vente du logement communal sis 7, rue du 8 mai 1945 :

Dans le cadre de la convention de relogement des habitants de la Cité du Terril signée le 22 octobre 2011, le Conseil Municipal décide de céder à l'un des locataires actuels de cette cité la parcelle sise au 7, rue du 8 mai 1945, comprenant un immeuble à usage d'habitation

Le montant de la vente se fera au prix fixé par France Domaines.

.../...

3 – Frais de déplacement des agents communaux en formation obligatoire ou en mission :

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de déplacement des agents de la collectivité, autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Bénéficieront de ce droit :

- les agents en formation obligatoire, à condition que le lieu de stage soit situé hors de la résidence administrative,
- les agents en mission, dès lors que le véhicule communal n'est pas disponible,
- les agents convoqués à un concours ou examen

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront compensés par une atténuation des charges : la baisse de cotisation patronale au CNFPT qui passe de 1,00 % de la masse salariale à 0,9 %.

4 – Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux 2 associations suivantes :

- Amicale des Anciens Elèves du Lycée Kastler : 400,00 euros,
- Iris Environnement : 4 000,00 euros

5 - : Attribution d'une subvention à l'Union des Femmes Françaises d'Haveluy :

La commune d'Haveluy est identifiée en géographie prioritaire de la politique de la ville sur la totalité de son territoire, et à ce titre est éligible au dispositif "Fonds de Participation des Habitants" instauré par le Conseil Régional Nord – Pas de Calais dans le but de favoriser les initiatives des habitants, de soutenir les projets des associations locales et de promouvoir les démarches participatives.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal approuve le projet « FPH 2012 » et son plan de financement présenté par son comité de gestion et décide d'attribuer à l'association Union des Femmes Françaises (UFF) une subvention d'un montant de 1500 € représentant 30% du coût total TTC du projet, pour le fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants d'Haveluy.. Le solde de 70 %, soit 3500,00 euros, sera financé par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

6 - Allocation de séjour aux élèves du Collège Jean Moulin pour un voyage en Italie :

Suite à une demande du professeur de latin du collège Jean Moulin à Wallers, le Conseil Municipal accorde subvention de 40 euros par élève destinée à couvrir une partie des frais de séjour en Italie de 12 élèves d'Haveluy du 25 au 30 mars 2012. Ces derniers découvriront Rome, Pompéi et Herculanium au cours de ce voyage.

7 – Mise à disposition, à titre onéreux, au Département du Nord, d'un plateau technique situé aux ateliers municipaux :

Le Département du Nord réorganise l'intervention de ses gardes départementaux chargés de l'entretien des espaces naturels sensibles sur l'ensemble de son territoire.

Pour faciliter l'entretien des 200 hectares situés dans le Denaisis, il est apparu la nécessité de disposer d'un plateau technique central pour y stocker le matériel d'entretien et de fauchage : Tracteur, faucheuse, godets, broyeur forestier ...)

Considérant qu'il est utile de mutualiser les moyens dans un esprit de coopération entre les collectivités territoriales, afin d'alléger les coûts de gestion et d'optimiser le service public, le conseil municipal décide de mettre à disposition du Département du Nord un espace à usage de stockage, de 141 m² au sein des ateliers municipaux situés rue Denis Marissel et d'autoriser le Département du Nord à entreposer des matériaux et des bennes pour les déchets verts dans la cour intérieure du site,

Le Département du Nord versera à la commune une indemnité annuelle de 3 700,00 euros pour l'occupation de cet espace.

8 – Attribution de titres restaurants aux apprentis :

Par délibération en date du 25 février 1998, le Conseil Municipal a décidé la mise en place des titres restaurant à destination du personnel communal titulaire, stagiaire et nontitulaire, puis par délibération en date du 25 octobre 2011, l'Assemblée a décidé de recourir au contrat d'apprentissage.

Le Conseil Municipal, considérant que les apprentis peuvent bénéficier des mêmes droits et avantages que le personnel de la collectivité d'accueil, décide d'attribuer les titres restaurant aux personnes recrutées en contrat d'apprentissage ;

9 – Suppression et création de postes :

Suite au départ à la retraite d'une adjointe technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17 H 30 m hebdomadaires) affectée à l'école maternelle des Grands Champs, le Conseil Municipal :

décide de porter à compter du 1er février 2012, à vingt-six (26) le nombre d'heures hebdomadaires dudit poste. Le nouvel agent pourrait ainsi, en plus de ses fonctions à l'école maternelle des Grands Champs, intégrer et étoffer l'équipe chargée de l'encadrement des enfants à la cantine scolaire.

L'assemblée décide donc, vu le tableau des emplois et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal réuni le 2 décembre 2011, décide la suppression d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet : 17 H 30 m hebdomadaires. et la création de l'emploi suivant ::

1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet : 26 H hebdomadaires.

10 – Avis du Conseil Municipal sur le mode d'aménagement et sur le périmètre de l'opération d'aménagement foncier, agricole et forestier :

Vu l'étude d'aménagement réalisée par le Cabinet de Géomètre SCP LEVEQUE et NININ, le Bureau d'Etudes EMERGENCE,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Wallers Arenberg – Haveluy – Denain en date du 9 décembre 2010 décidant la mise à l'enquête du mode d'aménagement foncier et du périmètre,

Vu les procès verbaux des réunions de la commission intercommunale en date du 22 septembre et du 4 novembre 2011 (date de la réunion de la CIAF) : décisions après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre,

Vu la proposition de plan de périmètre au 1/5000ème,

Vu le rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

Le Conseil Municipal, en application des articles L.121-14, R 121-21-1 et R.121-22 du Code Rural et de la pêche maritime, et après en avoir délibéré :

PREND ACTE des prescriptions de l'étude d'aménagement ;

CONSTATE qu'aucune observation mettant en cause le principe d'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé, et que la CIAF, après un vote, confirme sa décision initiale sur le mode d'aménagement foncier et en redéfinit son périmètre ;

APPROUVE les prescriptions proposées par la commission intercommunale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau ainsi que les propositions définitives de la commission intercommunale relative à la procédure d'aménagement foncier, agricole et forestier et au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de ses réunions du 22 septembre et du 24 novembre 2011 ;

PREND ACTE de la possibilité d'une demande du Conseil Municipal des communes de Oisy, Hélesmes, Wavrechain sous Denain, d'intégrer la CIAF en conséquence de l'extension de 40,4 hectares sur Oisy, 74,48 hectares sur Hélesmes et 12,5 hectares sur Wavrechain sous Denain, proposée sur leur territoire communal ;

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur l'engagement de l'opération d'aménagement foncier, agricole et forestier envisagée par la CIAF ;

DIT que la commune a porté à la connaissance de la CIAF le périmètre du projet d'une ZAC à vocation économique et habitat ;

DIT qu'une partie de l'emprise dudit périmètre (actuellement en Zone A) a vocation à changer d'affectation au plan de zonage du PLU communal à moyen terme ;

SOUHAITE en conséquence que les échanges soient autorisés à l'intérieur dudit périmètre et qu'il ne soit accepté aucun nouveau propriétaire entrant ni sortant.

.../...

- 5 -

11 - Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

Vu l'obligation du Maire de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation, le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- 1) Le 22 novembre 2011, convention de partenariat pour l'animation du Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut.
- 2) Contrat d'architecte avec ADG - VL à Loos signé le 12 décembre 2011 maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une maison des condoléances au cimetière. Montant TTC : 6 906,90 €.
- 3) Convention avec le CFA de Roubaix signée le 24 novembre 2011 concernant les frais de formation de la personne recrutée en contrat d'apprentissage.

Coût de la prestation : 11 700,80 € pour les 2 années.

- 4) Marché d'assurances (durée 3 ans) :

Lot n° 1 : « Dommages aux biens et risques annexes » attribué le 26 décembre 2011 à la Compagnie SWISS LIFE PARIS.

Prime TTC annuelle : 11 689,00 €.

Lot n° 2 : « Responsabilité civile » attribué le 26 décembre 2011 à la Compagnie SWISS LIFE PARIS.

Prime TTC annuelle : 2 037,00 €.

Lot n° 3 : « Flotte automobile » attribué le 26 décembre 2011 à la Compagnie SWISS LIFE PARIS.

Prime TTC annuelle : 2 300,00 €.

Lot n° 4 : « Risques statutaires - personnel CNRACL » attribué le 26 décembre 2011 à la Compagnie CNP ASSURANCES PARIS.

Taux de la prime annuelle : 1,20 % de la masse salariale.

Lot n° 5 : « Protection juridique » attribué le 26 décembre 2011 au Cabinet ADH - Groupe SEGIA à LA MADELEINE - LEZ - LILLE.

Prime TTC annuelle 749,10 €.

Lot n° 6 : « Individuelle accident » attribué le 26 décembre 2011 à SMACL ASSURANCES - NIORT.

Prime TTC annuelle : 1 210,23 €.

- 5) Marché de travaux de signalisation verticale et horizontale création de ralentisseurs rue Paul Vaillant Couturier attribué le 14 décembre 2011

à la Sté SAS Direction régionale Nord à LA CHAPELLE DARMENIERES.

Montant du marché : 16 433,46 E HT.

.../...

- 6 -

- 6) Marché pour l'aménagement de sécurité place Lainelle Mairie et Poste attribué le 16 décembre 2011 à la Sté SAS MUSY EUROSTADE à DENAIN.

Montant du marché : 27 195,46 € (TF + TC).

Marché résilié le 24 janvier 2012 en raison de la liquidation de l'attributaire.

- 7) Marché de maintenance et mise à jour du logiciel « Finance et Population » attribué le 3 janvier 2012 à la société JVS MAIRISTEM à CHALONS EN CHAMPAGNE.

Montant du marché : 4 990,00 € par an pendant 3 ans.

- 8) Marché de fourniture de titres restaurant au personnel communal attribué le 4 janvier 2012 au Groupe Chèque Déjeuner - GENNEVILLIERS.

Marché à bons de commande d'une durée de trois années.

Montant minimal annuel de commande :	35 000,00 € HT,
Montant maximal annuel de commande :	60 000,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la réunion à 20 H 00.

ANNEXE A LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012
MOTION pour la défense du site et des emplois de SEVELNORD.

L'annonce en mai dernier de la fin du partenariat PSA - FIAT pour la production de véhicules automobiles au sein de l'usine SEVELNORD de Hordain a suscité de très fortes et légitimes préoccupations.

Préoccupations pour le maintien des emplois, tombés de 4400 à 2500 en trois ans.

Préoccupations pour l'avenir du site et la poursuite de l'activité de construction automobile, ce qui passe par des investissements dans la création d'un nouveau véhicule.

Préoccupations pour les conséquences susceptibles de résulter de cette situation sur les centaines de sous-traitants de SEVELNORD et les milliers d'emplois qui leur sont liés. Qui plus est à l'heure où PSA supprime 6000 postes en Europe dont près de 5000 en France.

L'inquiétude a grandi parmi les populations du Valenciennois et des arrondissements voisins.

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris l'initiative d'appeler à la constitution d'un Comité de Vigilance le 29 octobre à Hordain, avec plus de 600 participants. Salariés et syndicats ont également engagé dans l'unité, une série d'initiatives dont une manifestation rassemblant le 19 novembre à Valenciennes plus de 1500 personnes.

La mobilisation qui s'annonce a commencé à avoir des effets sur les discussions en cours. La Cellule de suivi mise en place en Préfecture du Nord a tenu une première réunion en présence des élus territoriaux et des syndicats, des directions de l'entreprise et de PSA. Le groupe constructeur a annoncé :

- que le projet de véhicule utilitaire K zéro ne se ferait pas en Espagne ;
- la recherche d'un nouveau partenaire industriel ;
- la création d'un centre de formation ;
- l'aide à l'implantation d'activités industrielles.

Les actions engagées ont aussi permis d'en appeler à l'Etat, au titre de sa politique économique et industrielle, pour définir des propositions afin de conserver le cœur automobile de SEVELNORD.

Cette usine, une des plus modernes d'Europe dans ce type d'activité, doit être préservée et développée. C'est un outil industriel remarquable. En même temps, elle a bénéficié de fonds publics et elle fait vivre toute une population, tout un territoire. Réindustrialiser la France et le Nord Pas de Calais commence par maintenir SEVELNORD.

Face à ces enjeux économiques et sociaux, vigilance et détermination demeurent plus que jamais d'actualité pour obtenir des avancées.

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Haveluy qui partage les objectifs de défense de l'emploi, de l'entreprise et de l'industrie automobile du Nord Pas de Calais, exprime son soutien aux actions en cours pour préserver l'avenir du site et des emplois.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente motion qui sera transmise :

- au comité d'entreprise de SEVELNORD ;
- au représentant de l'Etat.

ANNEXE A LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012

MOTION contre la suppression de la permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à Haveluy.

La départementalisation des CPAM met en danger les permanences dans les communes semi urbaines et rurales.

Service de Proximité indispensable des usagers de la caisse, les restrictions budgétaires, le non renouvellement des personnels et le choix opérés par les directions départementales et également par la CPAM du Hainaut, amènent à réduire ou à fermer les permanences de la Sécurité Sociale.

Première conséquence, la boîte aux lettres de la CPAM n'existera plus car c'était la même personne qui assurait la transmission.

Sur la commune de Haveluy, la permanence est purement et simplement supprimée sans aucune consultation préalable avec les élus.

Les usagers devront se rendre à la Caisse la plus proche (Denain), ou régler leurs problèmes de santé par Internet. Les personnes malades, âgées..., ne pourront plus librement traiter de leur dossier.

Encore un mauvais coup apporté au service public de proximité, et cela ne fait qu'accentuer l'isolement d'une partie de notre population.

Le personnel de la CPAM du Hainaut voit gonfler les files d'usagers et, sans moyen supplémentaire. Le service public de la santé ne peut plus être assuré correctement.

Cette décision va à l'encontre de l'égalité d'accès aux services pour tous.

Nous ne pouvons accepter cette réorganisation au détriment des usagers. Nous interpellons les autorités pour que cette situation inacceptable ne puisse aboutir sur un territoire déjà si lourdement touché par la maladie et les difficultés sociales de nos habitants (le drame survenu le dimanche 8 janvier dernier ne peut que conforter nos revendications).

Nous sommes déterminés à nous battre pour la défense d'un service public de qualité et de proximité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente motion qui sera transmise :

- à Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Valenciennes ;
- au représentant de l'Etat.

ANNEXE A LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012
Département du Nord - Arrondissement de Valenciennes

MAIRIE D'HAVELUY
- 5 9 2 5 5 -

☎ 03.27.44.20.99 - Fax 03.27.44.63.21

Le 25 janvier 2012

Madame la Rectrice d'accadémie
20, rue Saint Jacques
B.P. 709

59033 - LILLE Cédex

Madame la Rectrice,

Nous venons d'apprendre par la presse régionale La voix du Nord du 25 janvier 2012 qu'une classe de l'école du centre rue du 8 mai serait menacée de fermeture lors de la prochaine rentrée scolaire.

Cette information nous interpelle car Haveluy, classé en RRS aurait besoin non pas de suppression mais de création de poste : plus de 40 logements nouveaux sur la commune en 2011 et 17 prévus pour avril 2012.

Haveluy est une commune de 3200 habitants avec un parc de logements sociaux de 55,96 % dont la majorité de cités minières.

29,10 % des jeunes de moins de 25 ans n'ont aucun diplôme, soit 10,24% de plus que pour le département du Nord et 8,05 % de plus que dans l'arrondissement de Valenciennes.

Haveluy compte plus de 250 demandeurs d'emploi sur les 1196 familles Haveluynoises dont 50 jeunes de moins de 25 ans, soit 33,51 % de chômeurs parmi la population des 15 à 24 ans.

42,50% de la population allocataire perçoit les bas revenus.

67,55 % des foyers sont non imposés soit 16,28 % de plus que pour le département du Nord et 9,97 % de plus que pour l'arrondissement de Valenciennes

19 % de bénéficiaires perçoivent les minimas sociaux.

Ces données nous inquiètent a juste titre ainsi que les parents d'élèves, à l'heure :

- ou de nombreuses informations font d'ores-et-déjà état de lourds dysfonctionnements du fait des suppressions de postes intervenues ces

dernières années,

.../...
.../...

- ou il est plus que jamais nécessaire de miser sur l'éducation de nos jeunes

Cette suppression de poste viendrait clairement amputer l'avenir des enfants de notre commune. Elle est totalement inacceptable pour quiconque est attaché à l'Ecole de la réussite pour tous et ne ferait qu'accentuer de plus en plus d'inégalités pour notre commune.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir revoir votre position quant à la fermeture de cette classe.

Par avance nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à la présente et dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de notre haute considération.

Le Maire,

Bernard ETHUIN.

ANNEXE A LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012
Département du Nord - Arrondissement de Valenciennes

MAIRIE D'HAVELUY
- 5 9 2 5 5 -

☎ 03.27.44.20.99 - Fax 03.27.44.63.21

Le 25 janvier 2012

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Les familles du Nord Pas de Calais viennent d'apprendre que mille postes seront supprimés dans les écoles, les collèges et les lycées, à la prochaine rentrée scolaire.

Depuis 10 ans, chaque année, ce sont des centaines de classes et de parcours qui disparaissent ainsi de la carte du Nord Pas de Calais. Des dizaines de lycées professionnels sont condamnés.

Les parents d'élèves sont inquiets et à juste titre. La simple inscription de leurs enfants dans une école, un collège, un lycée est incertaine. La poursuite d'études dans un lycée ou après le baccalauréat devient problématique et impose des déplacements de plus en plus longs, désastreux pour la scolarité et la vie de famille.

Dans tous les établissements, les conditions de travail des enseignants, déjà difficiles, se détériorent, dans des classes surchargées, face à des élèves qui n'ont pu choisir véritablement leur orientation et qui décrochent massivement. Ce décrochage est désormais 2 fois plus important que la baisse démographique que vous invoquez pour justifier les suppressions d'emplois.

Les écoles primaires et élémentaires continuent à payer un lourd tribut. L'accueil des enfants de moins de 3 ans semble plus que jamais compromis.

Les collèges connaissent un encadrement détérioré et ne sont plus en mesure de conduire sereinement les élèves vers une orientation réussie. Le collège est pourtant le lieu de consolidation des connaissances, de construction des projets d'avenir de notre jeunesse, ce qui est essentiel dans une région comme la nôtre.

Les formations professionnelles et technologiques sont démantelées. Les filières industrielles, qui en ont été le fleuron et qui ont bénéficié des équipements les plus

performants, grâce à l'intervention exceptionnelle de la Région, ferment les unes après les autres, y compris dans des établissements récemment construits ou rénovés.

.../...
.../...

Les choix d'orientation après la seconde se réduisent et accentuent dramatiquement la démotivation et l'abandon des élèves.

C'est ainsi que 15000 jeunes arrêtent chaque année leurs études avant l'obtention du diplôme, venant grossir les rangs du chômage.

Nous ne pouvons accepter que l'avenir des jeunes du Nord Pas de Calais soit ainsi sacrifié.

Le Nord Pas de Calais est une grande région, la quatrième de France et aussi la plus jeune.

Le Nord Pas de Calais compte sur sa jeunesse pour innover, créer et accompagner la compétitivité de ses territoires. L'école doit être à la hauteur de cette ambition.

Devant le saccage du système éducatif dans le Nord Pas de Calais, nous exigeons le retrait des mesures envisagées et la présentation de nouvelles propositions, concrètes, justes et immédiates.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Le Maire,

Bernard ETHUIN.